

La responsabilité sociale des entreprises comme institution.

Un examen de ses potentialités de diffusion.

Christian Le Bas, Jean-Claude Dupuis.

Correspondance : Christian Le Bas,

LEFI, Institut des Sciences de l'Homme, 14, avenue Berthelot

69363 LYON cédex 07, tél. (33) 04 72 72 64 08

GEMO-ESDES UCL, Chaire du Management responsable des PME-PMI

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) désigne aujourd'hui un ensemble de pratiques nouvelles visant la qualité environnementale, la prospérité économique et la justice sociale (Capron et Quairel-Lanoizelée, 2004). Plus communément, on la considère comme l'ensemble des comportements des entreprises qui visent à régler des questions sociales (affectant les parties prenantes de l'entreprise), sociétales (plus de justice dans les rapports sociaux et internationaux) et environnementales (le développement durable). Selon la Commission des Communautés européennes, la RSE signifie "non seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables, mais aussi aller au-delà et d'investir "davantage" dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes" (Glossaire du Livre Vert de l'Union européenne, Commission des Communautés européennes, *Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises*, Bruxelles, juillet 2001)¹. Cette exigence de responsabilité au niveau de l'entreprise n'est pas nouvelle dans le domaine du management, le capitalisme paternaliste du 19^{ième} siècle, par exemple, organisait à sa manière une responsabilité sociale.

Les deux hypothèses fondatrices de cette recherche sont

1. La RSE ne constitue pas une mode (nécessairement passagère). On constate que la réflexion et les comportements d'aujourd'hui sont les aboutissements de trente ans de recommandations et de principes directeurs de grandes institutions internationales (OIT, OCDE, l'Union européenne se dotait d'une norme concernant le Système de Management Environnemental et d'Audit (SMEA). Ce mouvement culmine avec la définition en cours d'achèvement de lignes directrices (normes) dans le cadre de l'organisation internationale de normalisation (ISO 26000).

¹ Elle a déjà fait l'objet de rapports (en particulier de la Commission des Communautés européennes), de livres (notamment Capron et Quairel-Lanoizelée, 2004, d'Humières et Chauveau, 2001, Chauveau et Rosé, 2003, de Woot, 2004), d'articles (Lepineux (2004), Perez (2002) entre autres), de contributions à des revues (voir le numéro spécial de la Revue des Sciences de Gestion, 2005, janvier-février). Elle est au centre de préoccupations d'associations de chercheurs comme l'ADERSE, de colloques (comme celui de l'ESDES-UCL en juin 2004).

2. D'autre part, même si il ne faut pas sous estimer le besoin de légitimité (comme le soulignaient des contributions de la revue " Regards. Les cahiers de syndex " n°4 (2004), ni les comportements stratégiques des grandes firmes désirant accroître leur réputation dans ce domaine, la RSE n'est pas l'apanage de la grande entreprise (sur ce point voir le travail de De La Cuesta, Valor, 2004), et doit s'analyser comme réponse institutionnelle aux nouvelles contraintes économiques (Le Bas et Dupuy, 2005).

Tout ce qui a été dit renvoie à l'idée que la RSE *constitue une institution en cours d'émergence, de différenciation et de diffusion*, si on entend par institution des comportements d'agents économiques bien définis et réguliers, ainsi que les idées, les visions et les valeurs associées à ces comportements (Neale, 1994). On peut la mettre en rapport avec la montée de nouvelles valeurs, exprimées par la société civile, questionnant la société économique, et, en particulier, le modèle de création de valeur pour les seuls actionnaires (Aglietta et Reberieux, 2004). Elle joue un rôle déterminant dans la consolidation de comportements des acteurs, la coordination des activités économiques, la naissance de nouvelles activités, et plus généralement, dans le développement économique.

Le but de la recherche est de comprendre les logiques de diffusion des pratiques nouvelles de RSE. Pour cela nous mobilisons trois approches contemporaines des institutions pour saisir son contenu et sa dynamique d'évolution. *L'approche évolutionniste* offre des potentialités en permettant de la considérer comme une " technologie sociale" (Nelson, 2003). Ce cadre nous permet de mieux comprendre les difficultés à correctement évaluer son potentiel de diffusion. *L'approche régulationniste* pourrait positionner la RSE comme une forme institutionnelle nouvelle affectant conjointement la concurrence (dont Petit, 1998, a noté le caractère cruciale) et le rapport salarial (Billaudot, 1997). Elle a certainement toute sa place dans le contexte du " renversement endogène de la domination du rapport salarial au profit de la centralité des formes de concurrence " (Boyer, 2004). *L'approche des conventions* permet de comprendre la RSE comme une adaptation des entreprises à une évolution de la hiérarchie des systèmes de valeurs qui composent les sociétés plurielles actuelles et retrouver ainsi des repères stables d'action car acceptés, jugés légitimes par les différents acteurs. La RSE concrétiserait ainsi un nouveau modèle d'entreprise adapté à un " univers controversé " (Godard, 1993), c'est-à-dire à même de légitimer un même acte.

Références

- Aglietta M., Reberieux A., (2004), *Dérives du capitalisme financier*, Paris : Albin Michel.
- Billaudot B. (1997), " Ecole de la régulation et rationalité : d'une négation originelle à une appropriation en terme de rationalité située ", in Andréani T. et Menahem R. (dir.), *Structure, système, champ et théorie du sujet*, Paris, L' Harmattan.

Boyer R. (2004) À quelles conditions les réformes institutionnelles réussissent-elles ? Miméo CEPREMAP 30 Novembre 2004.

Capron, Michel, Quairel-Lanoizelée, Françoise, *Mythes et réalités de l'entreprise responsable : acteurs, enjeux, stratégies* ", Alternatives Économiques et La Découverte, Paris., 2004.

De La Cuesta, Valor C., (2004), "Fostering Corporate Social responsibility Through Public Initiative : from the EU to the Spanish Case, Journal of Business Ethics, Vol. 55, pp.

Godard, O. et Hommel, T. (2001), "Contestation sociale et stratégies de développement industriel. Application du modèle de la Gestion Contestable à la production industrielle d'OGM ", cahier n°2001-015, laboratoire d'économétrie, Ecole polytechnique de Paris.

Le Bas C., Dupuy J-C eds, (2005) Le management responsable :Vers un nouveau comportement des entreprises ? Économica.

Neale W.C. (1994) Institutions in G. Hodgson ed. Institutional and Evolutionary Economics, pp402-406.

Nelson R. (2003) Physical and Social Technologies, and Their Evolution. Économie Appliquée, Tome LVI, pp 13-29.

Petit P. (1998) Formes structurelles et régimes de croissance de l'après fordisme. L'année de la régulation. Vol.2., pp169-196. La Découverte.